

**92****Nord et Sud**

NON AU DEMANTELEMENT DES ADMINISTRATIONS DU MINISTERE DES FINANCES

Voir en page 3 la carte des concentrations et suppressions de services dans les Hauts-de-Seine

Les Sections CGT des Impôts et du Trésor des Hauts-de-Seine se sont rencontrées le 10 novembre 2005 pour échanger des informations sur les projets de restructurations de nos administrations dans notre département. Il apparaît qu'une offensive tous azimuts est engagée contre le service public aux Finances tant au niveau de la proximité que des missions, des conditions de travail et statuts des personnels. La carte établie ci-après atteste l'ampleur des opérations en cours.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES USAGERS ?

L'administration fiscale prétend mettre l'utilisateur « au centre » de ses préoccupations... Qu'en est-il en réalité à la lumière des restructurations entreprises dans notre département ?

Les services de l'enregistrement seront regroupés sur 5 « pôles ». Cela signifie qu'il ne sera plus possible de faire enregistrer un don à ses enfants ou un acte notarié à la recette des Impôts la plus proche.

Pour les entreprises, professions libérales, commerçants, artisans, en cas de difficultés persistantes de paiement, les interlocuteurs, actuellement présents dans chaque recette des Impôts seront dorénavant regroupés sur 2 sites, Nanterre et Boulogne (« pôles de recouvrement »).

Le démantèlement des Centres des Impôts Fonciers (cadastre), actuellement à Nanterre, a commencé. Il est prévu de supprimer 2 des 5 secteurs fonciers du cadastre nord ainsi que 3 emplois. L'agent du Centre des Impôts (le spécialiste de l'impôt sur le revenu) aura, en plus, à répondre aux questions de l'utilisateur sur le plan cadastral, l'évaluation des locaux, la taxe foncière... Comment pourra-t-il faire face à des compétences aussi diverses et aussi étendues ?

Le problème vient de surgir avec la redevance : le service de la redevance dépendant du Trésor a été supprimé. Ainsi, la gestion de la redevance, adossée à la Taxe d'Habitation a été transférée aux centres des impôts. Cette réforme faite en dépit du bon sens a abouti à une multiplication de réclamations qui se traduit pour l'utilisateur par les plus grandes difficultés à obtenir les réponses précises à ses demandes de la part d'agents débordés et sans aucune formation préalable.

Cette désorganisation met en péril le financement de l'audiovisuel public.

Voilà où mène l'accumulation des transferts de compétences !!!

Des implantations sont menacées : aux Impôts, les sites de Neuilly Hôtel de Ville, Colombes « Estienne d'Orves » et Nanterre « Champs-Pierreux » sont menacés de suppression.

Au Trésor, les actuelles trésoreries de Sceaux, Le Plessis et Fontenay qui, actuellement, ont pleine compétence pour le recouvrement Impôts et pour la gestion publique (encaissement des loyers HLM, cantines, crèches) seront concentrées en deux Trésoreries, l'une spécialisée dans le recouvrement des Impôts (Sceaux) et une autre dans la gestion communale (lieu non encore déterminé). D'autres sites sont également concernés par des fermetures : les trésoreries de Puteaux Impôts et Rueil Impôts. Des menaces se précisent sur la Trésorerie de Bagneux sous la forme du transfert du recouvrement Impôts vers l'Hôtel des Finances de Montrouge en raison de la mise en place de « l'accueil commun » sur ce dernier site.

Dans tous ces cas de figure, l'utilisateur prétendument « au centre des préoccupations de l'administration fiscale » devra s'adresser à un site plus éloigné et multiplier les démarches.

Avant cette spécialisation à marche forcée, chaque trésorerie était compétente pour toute difficulté de règlement en matière d'amendes, d'impôts, de loyers HLM, de cantines, etc... Avec les restructurations projetées, l'utilisateur devra dans chaque cas s'adresser à la Trésorerie spécialisée, parfois très éloignée de son domicile.

Avec la mise en place des « accueils communs rénovés » avec les « compétences croisées », les agents des Impôts pourront effectuer des missions attribuées au Trésor Public et inversement. Cette organisation entraîne une confusion des responsabilités au mépris du principe républicain de la séparation assiette/recouvrement destinée à mettre le citoyen à l'abri de l'arbitraire et de la corruption. N'y a-t-il pas un risque pour le

contribuable quand le calcul, le contrôle et le paiement sont concentrés dans une seule main ?

Dans les Hauts-de-Seine comme dans tout le pays, ces restructurations s'accompagnent de suppressions massives d'emplois. En 2006, **1150 sont prévues aux Impôts et 800 au Trésor** Dans notre département, aux Impôts et au Trésor, 29 suppressions d'emplois sont programmées.

Cela signifie moins d'agents pour assurer le service public, donc pour traiter rapidement et correctement les demandes des usagers mais aussi pour **assurer l'égalité devant la loi fiscale** et les rentrées budgétaires dont l'Etat et les Collectivités Locales ont besoin pour financer les écoles, les routes, les hôpitaux... **bref, les besoins sociaux.**

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ÉLUS ?

Pour leurs administrés, ces restructurations présentent, on vient de le voir, des conséquences particulièrement préjudiciables. Pour les élus locaux aussi, la spécialisation des Trésoreries à outrance les éloigne de leur comptable, qui au-delà de sa mission de contrôle, exerce une mission de conseil. Cette mission de conseil s'effectue au quotidien et fait appel à la disponibilité du comptable dans le cadre d'un réseau de proximité, et porte sur des domaines variés comme les appels d'offres, les budgets ou encore sur l'analyse des situations budgétaires des collectivités ou sur des analyses prospectives.

Du fait des lois de décentralisation avec transferts de charges vers les collectivités sans transferts de moyens correspondants, les besoins d'expertise financière sont en constante augmentation. De plus en plus d'élus font part de nouveaux besoins liés à la complexité des lois et règlements dans les domaines juridiques et financiers et à laquelle souvent les communes ne peuvent faire face renforçant ainsi le sentiment d'insécurité des élus.

Souvent, les élus sont mis devant le fait accompli de la fermeture et de la délocalisation de leur Trésorerie Municipale !!!

En matière de dépense publique, il convient de **rétablir les modes d'intervention du Trésor Public**. L'ensemble des organismes gérant des fonds publics doit être soumis aux règles de la comptabilité publique et réintégrer le réseau du Trésor Public **notamment en refusant les réformes des OPHLM (OPAC à comptabilité privée et en Office de l'Habitat) et « Hôpital 2007 ».**

DOMAINES : DANGER DE PRIVATISATION

Dans notre département, le service des Domaines est installé à Nanterre. Le Ministère a présenté un projet de transfert du Service des Domaines dans un service à compétence nationale (SCN) dépendant de la Comptabilité Publique.(Trésor).

La création de ce SCN nommé « France domaines » s'apparente à ces nouvelles « agences » qui sont des structures intermédiaires d'externalisation en vue d'une privatisation aisée dans l'avenir. Cette crainte se confirme quand Jean-François Copé déclare que ce nouveau service sera « *renforcé par des professionnels du secteur* ».

Selon la loi de Finances 2006, cette agence sera sous l'autorité du préfet et du TPG.

C'est une certitude : il ne restera rien de l'indépendance des agents des Domaines (qui sont actuellement sous l'autorité du Directeur des Impôts et du Ministre) notamment des évaluateurs, qui seront placés sous l'autorité « politique » du préfet qui applique les nouvelles règles de gestion publique libérales (la « LOLF »). Ces nouvelles règles ont pour but de réduire drastiquement les dépenses de l'Etat.

Il ne restera rien de l'indépendance des agents des Domaines placés sous l'autorité du Trésorier-Payeur Général qui intervient dans la gestion et les finances des collectivités locales. Les collectivités locales qui consultent les Domaines pour la réalisation de leurs opérations immobilières et qui bénéficient du soutien de ce service ont tout à craindre de cette perte complète d'indépendance.

Une fois de plus, c'est le principe républicain majeur de la séparation des pouvoirs qui est atteint. « France Domaines » aura un objectif de premier plan : faire la chasse aux surfaces prétendument inutiles : il pourra être procédé à la remise forcée de locaux dont l'occupation par des administrations et des services publics serait jugée « inadéquate » ! Cette nouvelle structure aura pour but de démanteler le patrimoine immobilier de l'Etat.

Enfin, les agents des Domaines transférés perdront l'ensemble des garanties rattachées au statut particulier de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le maintien à la DGI des Domaines, c'est le meilleur rempart contre la privatisation des Domaines, la préservation de son action indépendante au service des administrations, des services publics et des élus et la défense des garanties des agents.

La carte des concentrations et suppressions de services

Mise en place d'un « accueil commun » indistinct DGI/CP Rue du Bournard
Impôts : Suppression du site « Estienne d'Orves »
 Suppression du service de l'enregistrement transféré à Neuilly
 Fusion des 2 recettes
Trésor : Perte de la Mission HLM à Colombes Municipale

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Neuilly.

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Neuilly
 Fusion CDI/Recette
Trésor : Mission HLM confiée à l'OPDHLM

Trésor : Mission HLM confiée à l'OPDHLM

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Neuilly
 Suppression du service de fiscalité immobilière transféré à Levallois.

Création d'un hôtel des Finances avec « accueil commun. »
Impôts : Suppression du site « Champs Pierreux »
 Incertitude sur l'avenir du site de Nanterre Vieux-Pont
 Création d'un pôle « enregistrement »
 Création d'un « pôle recouvrement » rattaché à la recette divisionnaire
 Démantèlement des 2 centres d'Impôts Fonciers
 Restructuration des Domaines
Trésor : Suppression de la Trésorerie Rueil Impôts avec création de l'Hôtel des Finances.

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Nanterre

Impôts : Expropriation en cours de l'Hôtel des Impôts. Pas de solution de relogement pour l'instant.
 Suppression du service de l'enregistrement transféré à Neuilly

Création d'un hôtel des Finances avec un « accueil commun »
Impôts : Suppression du site « Hôtel de Ville »
 Création d'un pôle « enregistrement »
Trésor : Transfert de la Trésorerie Impôts au Bd Bourdon

Trésor : Fermeture de la Trésorerie Impôts

Trésor : fermeture de la Trésorerie Impôts

Impôts : Création d'un pôle « enregistrement » à Boulogne Sud
 Concentration du traitement de toutes les difficultés de paiement des professionnels suivies précédemment au plan local (pôle recouvrement)

Création d'un hôtel des Finances avec « accueil commun »
Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Nanterre
Trésor : Spécialisation Impôts (Suresnes et Puteaux) et départ du secteur communal à Puteaux.

Impôts : Création d'un pôle « enregistrement »
Trésor : Perte de la mission HLM (Elle part à Meudon)

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Issy

Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Boulogne Sud
Trésor : Fusion de la gestion des Hôpitaux de Sèvres et St-Cloud à St-Cloud

Mise en place d'un « accueil commun » indistinct DGI/CP
Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Sceaux
 Projet de transfert des Inspections de Contrôle à Vanves.

Mise en place d'un « accueil commun » indistinct DGI/CP
Impôts : Suppression du service de l'enregistrement transféré à Boulogne Sud
Trésor : Perte de la Mission Hôpital transférée à St-Cloud

Trésor : Création d'un Office Intercommunal HLM (Issy et Meudon)

Trésor : Menace de spécialisation avec recouvrement transféré à Montrouge dans le cadre de l'accueil commun et quid du secteur local de Bagneux et Montrouge ?

Trésor : Perte de la mission « recouvrement Impôts » et bientôt fermeture du poste dans l'attente de l'ouverture d'une Trésorerie municipale gérant plusieurs communes (cf encadré Sceaux)

Trésor : Perte de la mission « recouvrement Impôts » et bientôt fermeture du poste dans l'attente de l'ouverture d'une Trésorerie municipale gérant plusieurs communes (cf encadré Sceaux)

Trésor : Perte de la mission HLM : Transformation en OPAC à gestion privée

Mise en place d'un « accueil commun » indistinct DGI/CP
Impôts : Création d'un pôle « enregistrement »
Trésor : Spécialisation du poste en poste impôts en attendant la création d'une Trésorerie municipale regroupant les 4 communes de Sceaux, Le Plessis, Fontenay et Bourg la Reine

(Carte établie le 1er décembre 2005)
 Notes :
 DGI : Direction Générale des Impôts
 CP : Comptabilité Publique (ou Trésor Public)

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS ?

Toutes ces restructurations se traduisent pour les agents par une dégradation continue des conditions de travail : polyvalence, charges accrues, pressions statistiques, rémunérations au « mérite » au mépris des garanties statutaires.

Les agents en ont assez !!!

Le 4 octobre dernier, les agents du ministère des finances ont été massivement en grève (47% aux Impôts et 37% au Trésor) au côté des autres salariés du public et du privé pour défendre le service public, le statut et exiger la satisfaction des revendications. Le 29 novembre, les agents des Impôts se sont à nouveau mobilisés avec une manifestation nationale à Paris qui a réuni plusieurs milliers de participants. Le nombre de grévistes a été particulièrement élevé dans les centres des impôts (Asnières 76%, Courbevoie 81%, Gennevilliers 88%, Issy-Sud 65%, Levallois 74%, Montrouge 58%, Nanterre Sud-Ouest 73%, Neuilly-Sud 62%, Sèvres-Nord 55%).

Dans le département, à Nanterre-La Défense, à Neuilly, les agents et les sections syndicales des impôts exigent le maintien de leur site. Une lettre ouverte a été adressée au maire et aux élus de Neuilly.

A Courbevoie, les agents demandent à la direction des services fiscaux « *des engagements et des réponses rapides, particulièrement en ce qui concerne la saisine de l'administration centrale pour la création de postes supplémentaires et surtout pérennes, juste compensation des tâches supplémentaires qui nous sont imposées par cette dernière* ».

Les agents multiplient les mouvements de protestation.

N'ont-ils pas raison ? L'heure n'est-elle pas à la mobilisation dans l'unité des agents, de leurs syndicats avec la population et les élus ?

Le démantèlement des services du ministère des finances accompagne celui de l'ensemble des services publics. S'il s'agit de supprimer ou de privatiser les services publics, de fermer bureaux de postes, écoles et hôpitaux, quel besoin de maintenir les administrations chargées de calculer, collecter et contrôler les impôts nécessaires pour financer ces services publics ?

- ⇒ **Arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations** en cours, pourvoi de tous les postes vacants.
- ⇒ **Maintien de tous les sites et de tous les services.** Maintien des sites de Neuilly-Sud, Colombes Ouest et Nanterre La Défense. Maintien de toutes les implantations du Trésor et de toutes leurs missions.
- ⇒ **Non à la concentration en pôles** (recouvrement, contrôle-expertise, enregistrement)
- ⇒ **Abandon de la fusion Cadastre-Centres des impôts**
- ⇒ **Maintien des Domaines aux Impôts**
- ⇒ **Non aux transferts de compétence croisés Impôts-Trésor, non aux accueils indistincts Impôts-Trésor.**
- ⇒ **Maintien de la séparation assiette-recouvrement, de la séparation ordonnateur-comptable** maintien et pérennisation des administrations distinctes Impôts-Trésor ainsi que leurs missions respectives.
- ⇒ **Respect du statut général et des statuts particuliers Impôts et Trésor.**

**Fonctionnaires, salariés,
usagers, élus,
nous sommes tous concernés !
Agissons ensemble !!!**